



COMMUNE DE JORAT-MÉZIÈRES

Extrait des décisions municipales

Séance ordinaire du 10 août 2026

Présidence	Emery Patrick
Présents	Favre Grégoire; Favre Sandra ; Hugentobler Sonia; Jordan Pierre; Randin Philippe
Excusé	Galley Roland
Secrétaire	Pasteris Valérie
Lieu	Salle de Municipalité
Début de la séance	16:00
Fin de la séance	19:50

Invitations

- de déléguer M. Patrick Emery à l'invitation de Mme Viviane Bonelli d'Humour est dans les Prés à l'ouverture de leur saison en septembre prochain à la Grande Salle de Carrouge.
- de déléguer M. Pierre Jordan à l'invitation de l'amicale de l'Absinthe à leur traditionnelle rencontre qui aura lieu en septembre 2026
- qu'une délégation de la Municipalité se rendra à la fête de la forêt, organisée par le Groupement Forestier Broye-Jorat, fin août 2026 sur le site du Bois de l'Erberey à Oron.
- de déléguer trois membres de la Municipalité à la visite de district de l'UCV en septembre prochain.
- d'excuser la Municipalité que ne pourra pas se rendre à l'invitation de Swiss Post Digital en septembre 2026.
- de déléguer Mme Sandra Favre à l'invitation du Forum Social Région Oron-Lavaux en novembre 2026.

Conseil communal du 6 octobre 2026

de valider le préavis N°14/2026 - Fixation de plafonds en matière d'emprunts et de risques pour cautionnements - législature 2026 - 2031 - sous réserve du chiffre à fournir pour le cautionnement de l'EMB.

de valider le préavis N°15/2026 - Vacations et indemnités de la Municipalité, à partir du 1er juillet 2026, tel que rédigé.

Matériel de la voirie

de valider l'offre reçue pour louer, à la fin de cette année, une saleuse qui sera montée sur le pont du Reform.

CAMAC 249790 / Commune de Jorat-Mézières

Suite à la réception de la synthèse Camac, de délivrer le permis de construire à la commune de Jorat-Mézières pour l'installation d'une climatisation (local informatique) à la Route du Village 35 à 1084 Carrouge.

CAMAC 252005 / DDP Schröder

de mettre à l'enquête publique l'installation d'un conteneur de vente, selon dossier remis.

CAMAC 252151 / Dondeynaz François et Kendzierski Ophélie

dès réception de deux petits compléments, de transmettre le dossier à la Camac pour le renouvellement de l'enveloppe thermique, l'installation de panneaux photovoltaïques et l'installation d'une PAC avec sonde géothermique. Ce dossier est dispensé d'enquête publique.

Parcelle N°2136

de préavis favorablement au projet reçu pour la transformation et l'agrandissement de la ferme ECA N°1145, 1148 et 1201.

Parcelle N°595

de refuser la demande d'abattage d'un épicéa, l'état sanitaire de l'arbre est satisfaisant et il n'y a pas de motifs valables pour l'abattre.

Parcelle N°4199

de refuser la demande d'abattage d'un épicéa, l'état sanitaire de l'arbre est satisfaisant et il n'y a pas de motifs valables pour l'abattre.

Parcelle N°743

de signer le formulaire d'annonce d'installation solaire (non soumise à autorisation) pour la pose de 12.2 m2 de panneaux solaires photovoltaïques.

Parcelle N°4441

de valider l'échantillon de tuile mécanique remis F-SCH/Gettnau de couleur gris foncé.

Parcelle N°334

d'adresser un courrier au propriétaire en lui demandant d'adapter les locaux où se situent la nouvelle chaudière aux normes actuelles de protection incendie, suite au constat reçu du ramoneur.

Coupes 2026

d'attribuer les 5 coupes prévues par le garde forestier aux entreprises retenues.

Taxes de l'eau dès 2027

de valider une augmentation du prix dès 2027 et de le soumettre au Surveillant des Prix à Bern. Les résultats d'exploitation des services "Epuraton" et "Eaux" sont en négatif et les réserves d'entretien baissent.

Mise en séparatif du secteur des Grottes

de retenir la date du 16 septembre 2026 pour fixer une séance avec les propriétaires privés concernés par les futurs travaux.

Site internet

de supprimer le numéro de natel privé de M. Philippe Randin sur le site internet communal et de le remplacer par les nouveaux numéros de natel attribués à la voirie et au service des eaux.

Ferlens / Contrôle séparatif des eaux et canalisation eau claire

d'adresser un courrier aux deux propriétés, dont le contrôle de séparatif des eaux n'a pas pu être fait par le personnel de la voirie, afin de convenir d'une date de passage.

Haie du cimetière de Mézières (côté parking)

de valider le projet du personnel de la voirie pour remplacer la haie de thuyas fichue.

Ordonnances pénales

- de délivrer une ordonnance pénale à l'encontre d'un habitant de Montpreveyres pour dépose illicite de déchets sur le parking du Temple à Mézières, découvert le vendredi 7 août 2026 à 7h30.
- de délivrer une ordonnance pénale à l'encontre d'un propriétaire de véhicule pour avoir parké sa voiture le 30 juillet 2026, jusqu'au vendredi matin 31 juillet 2026, sur le parking du centre médical, malgré la mise à ban.

POCAMA

- de valider la demande Pocama N° 22QNUP-NCDLID – Noël des juniors du FC Jorat-Mézières qui aura lieu dans la Grande salle de Mézières en décembre 2026 ;
- de valider la demande Pocama N° PTNFKE-53N1LI – Jumelage Carrouge-Carrouge (F) pour la soirée de soutien « moules-frites » qui aura lieu en octobre 2026 dans la Grande salle de Carrouge.

Résiliation location hebdomadaire dans la salle des Enfants Bourgeois à Mézières

d'accuser réception de la résiliation de Mme Terrapon pour le 31 août 2026.

Collège de Ferlens

- de mandater le personnel de la voirie, ou si le travail nécessite des compétences spécifiques, une entreprise afin de remettre les crochets des volets qui n'ont jamais été reposés suite aux travaux du Collège.
- d'étudier le remplacement / rénovation des volets du Collège de Ferlens qui sont très abîmés.
- d'accepter de commander et de faire poser deux moustiquaires dans le local physio.
- de valider l'offre reçue pour le remplacement d'un lave-vaisselle dans un des appartements.

Tarification location salles / Banquet de mariage

de valider la proposition de tarification proposée par le service des réservations de salles communales en cas de banquet de mariage.

Centrale de chauffe – Local pompiers à Mézières

de mandater l'entreprise Stucki Electricité pour corriger les défauts présentant un danger particulier dans le bâtiment des pompiers.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic	La Secrétaire
	
Emery Patrick	Pasteris Valerie

